

Département des Landes



Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud

Communauté de Communes
Marenne Adour Côte-Sud
Allée des Camélias
40231 SAINT VINCENT DE TYROSSE
Tél : 05 56 09 60 19
Fax : 05 56 09 64 75

Commune de Bennessé-Marenne Route d'Angresse – Allée d'Aouze

AVP

Notice Technique

ESQ	AVP	PRO	ACT	EXE/VISA	LSE	PA
-----	-----	-----	-----	----------	-----	----



Indi	Modification(s)	Date	Etabli	Validé
A	Établissement du document	21/02/19	FV	JYB

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	3
2	INTERVENANTS	4
2.1	MAITRISE D'OUVRAGE	4
2.2	MAITRISE D'ŒUVRE	4
3	PRESENTATION DE LA COMMUNE	5
4	LOCALISATION DES TRAVAUX	6
5	ETAT DES LIEUX	7
5.1	RUE DES ECOLES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5.2	RUE DE SARAILLOT	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6	DESCRIPTION DES TRAVAUX	8
6.1	RESEAUX EXISTANTS	8
6.2	AMNAGEMENT MIS EN ŒUVRE POUR REpondre AUX OBJECTIFS	9
6.3	DESCRPTIF SOMMAIRE DES TRAVAUX	9

1 PREAMBULE

La Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud (MACS) souhaite **réaliser des travaux d'aménagement route d'Angresse et Allée d'Aouce sur la commune de Bennessé-Maremne**, afin d'apaiser les vitesses de circulation et sécuriser les déplacements doux sur ces voies.

Problématique : La route d'Angresse et l'allée d'Aouce ne sont actuellement pas aménagées et ne permettent pas de déplacements modes doux sécurisés. L'absence d'aménagement sur ces voies favorise des vitesses élevées de l'ensemble des véhicules.

Objectifs : Les objectifs recherchés par les aménagements proposés sont les suivants :

- Sécuriser les déplacements piétons et les traversées piétonnes.
- Permettre des cheminements doux.
- Desservir les lotissements et les quartiers.
- Proposer un aménagement accessible PMR.
- Réduire la vitesse des véhicules
- Proposer une réfection de la chaussée (reprise et structure).
- Reprendre et gérer les eaux pluviales existantes
- Etudier la signalisation horizontale, verticale et bidirectionnelle
- Prise en compte des accès riverains et des entreprises

La présente notice décrit l'avant-projet.

Suite à la présentation de l'AVP, les remarques de la collectivité seront prises en compte.

2 INTERVENANTS

2.1 MAITRISE D'OUVRAGE

La maîtrise d'ouvrage est assurée par :

**Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud
Allée des Camélias
40231 SAINT VINCENT DE TYROSSE**

2.2 MAITRISE D'ŒUVRE

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

**Servicad Ingénieurs Conseils
Agence Sud-Ouest
62 avenue Kennedy
40000 MONT DE MARSAN**

Téléphone : 05 56 16 20 63 - Télécopie : 05 56 16 27 17

3 PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de Benesse-Marenne, d'une superficie de 18km², est située dans les Landes, au centre du Pays Adour-Landes-Océanes et est rattachée à la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud.

Du fait d'un fort taux d'accroissement annuel de sa population, la commune voit se développer de nouveaux quartiers, tels que le quartier Hontarrède.

Cet accroissement de population a un impact direct sur la circulation en l'augmentant considérablement.

Ainsi, la commune doit réaménager ses voiries, passant d'un mode rural à un mode urbain, et prenant en compte les déplacements doux.

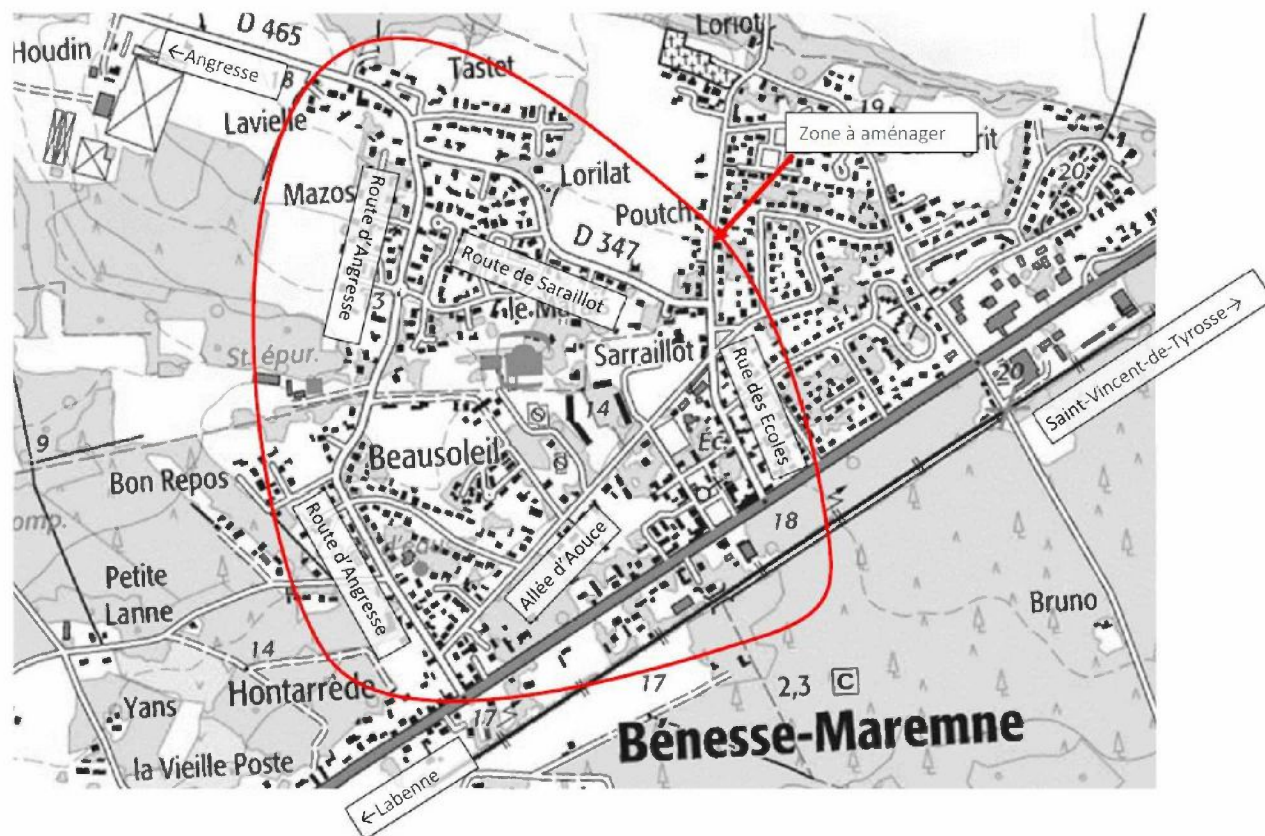


©source : google.fr

Figure 1 : Localisation de la commune

4 LOCALISATION DES TRAVAUX

Les travaux seront situés Route d'Angresse et Allée d'Aouce :

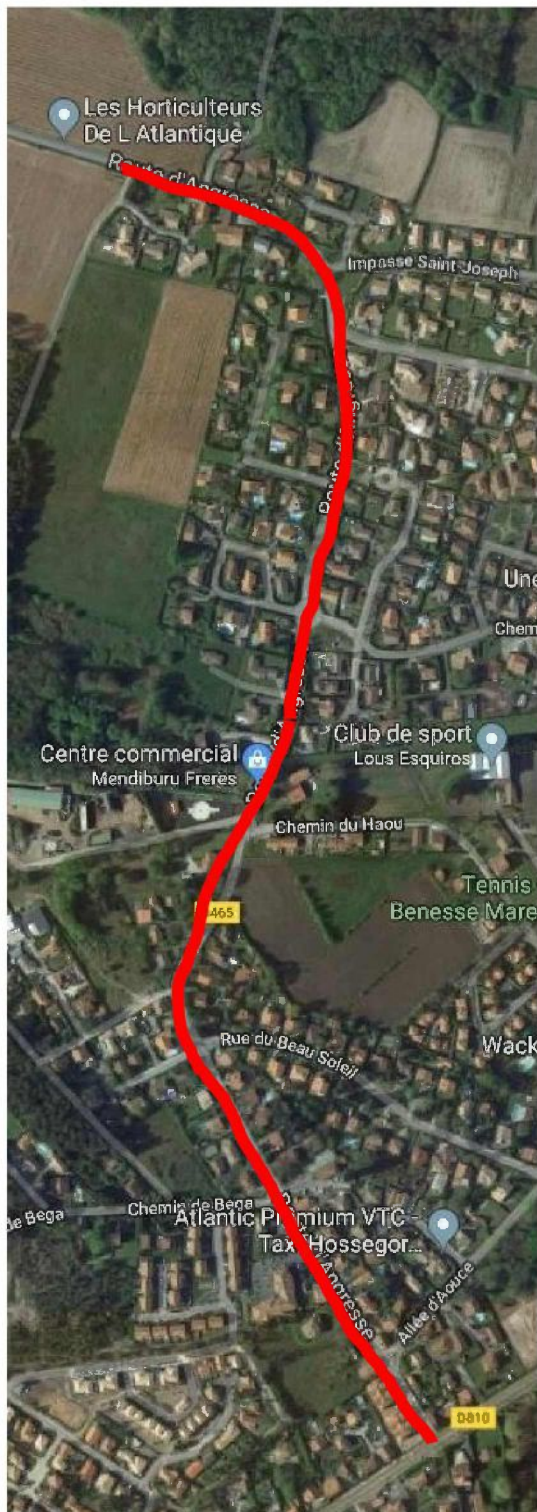


©source : google.fr

Figure 2 : Localisation des travaux

5 ETAT DES LIEUX

5.1 ROUTE D'ANGRESSE



La RD 465, **route d'Angresse**, sur une longueur de 1500m, présente des caractéristiques urbaines avec une voirie bordée d'accotements à l'intersection avec la route de Saraillet et terminant avec des trottoirs à partir de la rue du petit Poutch.

La route d'Angresse est une voirie de niveau 4 selon le plan de hiérarchisation des voies de MACS, soit une voie de liaisons locales.

Le trafic y est élevé puisqu'il est dans la continuité de la route de Benesse. La vitesse y est conforme à la réglementation.

Aucun aménagement n'a été réalisé pour limiter les vitesses.

La voirie n'est pas en bon état (fissures, reprises d'enrobé, affaissements). Les trottoirs sont dégradés.

Il n'y pas de sécurisation des piétons.

L'Allée d'Aouce, d'une longueur de 600m, présente des caractéristiques très rurales avec une voirie bordée d'accotement enherbés et de fossés.

L'Allée d'Aouce est une voirie de niveau 3 selon le plan de hiérarchisation des voies de MACS, soit une voie de liaisons locales.

Le trafic y est assez élevé.

En outre, elle n'est pas bordée de cheminements doux.

Aucun aménagement n'a été réalisé pour limiter les vitesses.

Notice technique

- Eclairage public.
- Fibre Optique

Des sondages pourront être réalisés.

Une réunion avec les concessionnaires sera organisée :

- Le conseil départemental (UTD de Soustons).
- Le SYDEC pour les réseaux d'eaux usées et d'eau potable.
- Le SYDEC pour l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux secs.
- La Commune pour les eaux pluviales et l'entretien des espaces verts
- ENEDIS pour l'électricité
- Orange pour le telcom
- SITCOM pour la gestion des déchets ménagers et assimilés
- Tous les autres services susceptible d'intervenir sur le projet.

6.2 AMNAGEMENT MIS EN ŒUVRE POUR REpondre AUX OBJECTIFS

Les moyens mis en œuvre pour apaiser la vitesse, sécuriser les piétons et développer les déplacement doux sont les suivants :

- Pose de bordures T2 pour les trottoirs.
La largeur des trottoirs sera avec un minimum de 1m50.
- Un cheminement doux piétons d'une largeur variable sera aménagé le long des rues (normes PMR)
- Réfection de la chaussée (route en mauvaise état) et redimensionnement pour réduire la vitesse
La largeur de voirie sera entre 5.60 m route d'Angresse et 5,00 m pour l'allée d'Aouce
- Reprise et gestion des eaux pluviales

6.3 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES TRAVAUX

Les travaux consistent à :

- Le revêtement du trottoir sera en béton balayé et enrobés noir (BBSG 0/6) et sera mis en place au-dessus de 15cm de GNT 0/20 et d'un géotextile.
- Des bordures T2/CS2 seront mis en place le long des trottoirs.
- Des bordures P1 borderont ces trottoirs, si nécessaire pour tenir les talus.
- Le revêtement de chaussée neuve sera en BBSG 0/10 sur 5cm et sera mis en place au-dessus de 35 cm de GNT 0/31.5 et de 15cm de GNT 0/20 ainsi que d'un géotextile.
- La voirie existante sera rabotée, reprofilée en GNT 0/20 et une couche de roulement de 5 cm de BBSG 0/10 sera appliquée.
- Les eaux pluviales seront collectées dans des avaloirs à grille et canalisées vers le réseau existant.

Suivi du document :

Etabli le 21/02/2019 par	Franck VUILLEMARD
Validé par	Jean Yves BARTHELEMY